

**39^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la
vie privée
27 septembre 2017, Hong Kong**

**CADRE POUR LA DISCUSSION SUR LA TAILLE
ET LA COMPOSITION FUTURES DE LA CONFÉRENCE
Document de discussion préparé par
le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada**

Le présent document donne un aperçu des résultats du sondage mené auprès des membres dans le contexte du Projet sur la taille et la composition futures de la Conférence. À la lumière de ces résultats, nous proposons un cadre pour la discussion qui aura lieu au cours de la 38^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée (ICDPPC), à Hong Kong, notamment diverses mesures pour atteindre les objectifs établis. La discussion orientera les travaux associés au projet pendant l'année qui vient ainsi que l'élaboration du plan stratégique de la Conférence pour 2018-2020.

RÉSULTATS DU SONDAJE

Questions n^{os} 2 et 3 : Les buts de la Conférence

Le tableau ci-après illustre les réponses aux questions n^{os} 2 et 3 du sondage, qui évaluent l'importance que les membres accordent aux buts actuels de la Conférence et la mesure dans laquelle ces buts ont été réalisés. Dans l'évaluation présentée ci-après, une valeur plus élevée est attribuée aux sentiments plus forts¹. Signalons que les réponses « opinion neutre ou sans opinion » ont été plus fréquentes pour la question n^o 3 sur la réalisation des buts de la Conférence, ce qui témoigne d'une moins grande certitude de la part des répondants lorsqu'il s'agit de juger de la capacité de la Conférence à réaliser les buts énoncés.

But énoncé	Q2 Importance (Résultat)	Q3 Réalisation (Résultat)	Écart Q3 moins Q2
A. Assurer un leadership au niveau international en matière de protection des données et de la vie privée.	+81 (4)	+42 (4)	-39
B. Améliorer la protection des données et de la vie privée en offrant une tribune représentative exceptionnelle qui encourage le dialogue, la coopération et l'échange d'information.	+109 (1)	+64 (2)	-45

¹ Les réponses se situent sur une échelle allant de « très peu important » à « très important ». Pour mesurer l'intensité, nous avons attribué aux réponses une cote de -2 (très peu important), -1 (peu important), 0 (opinion neutre ou sans opinion), +1 (important) ou +2 (très important).

But énoncé	Q2 Importance (Résultat)	Q3 Réalisation (Résultat)	Écart Q3 moins Q2
C. Adopter des résolutions communes sur des sujets qui justifient l'attention ou les interventions conjointes des membres et promouvoir leur mise en œuvre.	+80 (5)	+55 (3)	-25
D. Servir de lieu de rencontre entre les membres et les organisations internationales qui ont des objectifs communs.	+87 (3)	+95 (1)	+8
E. Promouvoir l'élaboration de normes internationales dans le domaine de la protection des données à caractère personnel.	+99 (2)	+16 (7)	-83
F. Diffuser les connaissances et fournir une assistance pratique pour aider plus efficacement les membres à s'acquitter de leur mandat.	+79 (6)	+29 (5)	-50
G. Établir des liens et appuyer les efforts aux niveaux national et régional ainsi que dans d'autres tribunes internationales pour permettre aux membres de mieux protéger les données et la vie privée et d'en promouvoir la protection.	+68 (7)	+19 (6)	-49

Les résultats ci-dessus montrent que l'énoncé D est le seul pour lequel le niveau de réalisation du but en question est comparable à l'importance que les membres lui accordent. Pour tous les autres énoncés, on observe un certain écart entre la réalisation du but en question et l'importance accordée par les membres.

Questions n^{os} 4 et 5 : Suggestions des membres

Les questions n^{os} 4 et 5 ont permis aux membres d'indiquer si, à leur avis, la Conférence sert des buts importants ne figurant pas parmi les buts énoncés et si elle devrait en servir de nouveaux.

D'après les réponses à ces questions, les membres accordent une grande importance aux possibilités de coopération, de réseautage, d'échange d'information et d'élaboration de projets conjoints. Citons à titre d'exemple :

- encourager l'échange d'information sur ces questions entre les autorités de protection des données, non seulement au cours de la conférence, mais aussi tout au long de l'année (réponse revenant à plusieurs reprises);
- réduire les écarts entre les autorités de protection des données grâce à la coopération et au soutien;
- faciliter la coopération entre les autorités de protection des données;
- laisser une plus grande place aux possibilités concrètes d'apprendre à se connaître de manière à s'entraider et à établir une coopération efficace et étroite;
- établir des liens et offrir un lieu de discussion avec d'autres organismes de réglementation et de surveillance et d'autres organisations dont les activités touchent le domaine de la protection des données.

En outre, plusieurs répondants souhaitent que la Conférence exerce une plus grande influence sur le plan des politiques et qu'elle prenne des mesures plus concrètes, entre autres :

- donner davantage d'orientations et de conseils aux décideurs qui s'efforcent d'influencer le débat public;
- mettre l'expertise de ses membres, leurs commentaires et leur opinion au service des instances internationales et en tirer parti dans le cadre des initiatives politiques internationales (réponse revenant plusieurs reprises);
- sensibiliser les responsables du traitement des données des secteurs public et privé;
- apporter un soutien aux petits pays et proposer des pratiques exemplaires aux pays où la protection des données et de la vie privée de leurs citoyens est encore insuffisante (réponse revenant à plusieurs reprises);
- mieux communiquer avec le milieu des affaires, notamment en donnant une orientation pour en arriver à une compréhension commune et à une application harmonisée des normes internationales de protection des données.

Certains répondants ont aussi proposé des mesures pour améliorer les pratiques actuelles de la Conférence :

- assurer le suivi des résolutions adoptées (réponse revenant à plusieurs reprises);
- parvenir à un consensus sur les résolutions plus contraignantes et spécifiques et éviter les déclarations générales;
- servir de tribune pour les discussions dirigées sujettes à controverse;
- mieux arrimer la séance à huis clos et la séance ouverte – réserver la séance à huis clos aux autorités de protection des données ou aux membres de la Conférence et discuter des questions d'intérêt général au cours de la séance ouverte;
- assurer une représentation plus diversifiée au sein du Comité exécutif et des groupes de travail et reconnaître la validité de différentes approches en matière de réglementation de la protection des données;
- mettre sur pied un groupe de travail permanent pour intervenir en cas d'incident ou d'envoi d'un avis aux pays.

Question n° 6 sur la position à l'égard de la participation à la Conférence

Plusieurs énoncés figurant dans le sondage visaient à évaluer la position des membres à l'égard de la taille et de la composition de la Conférence. Les réponses dénotent un souhait consensuel d'élargir la composition de l'organisme, quelle que soit la taille de l'autorité. Les membres aimeraient que la Conférence soit davantage représentative, mais ils souhaitent également qu'elle continue de reposer sur un processus sélectif axé sur les autorités de protection des données et de la vie privée, quelle que soit l'ampleur des activités ou la taille de leur compétence, à condition que les autorités exercent leurs activités en toute indépendance.

Les membres sont prêts à admettre des organisations internationales en tant qu'observateurs, mais ils sont divisés en ce qui concerne d'autres types d'observateurs (par exemple ceux qui ne satisfont pas aux critères d'admission en tant que membres, notamment les représentants des

gouvernements). On pourrait toutefois faire exception et inviter des observateurs pour des points à l'ordre du jour en particulier.

POUR DISCUSSION

Objective A. Faire de la Conférence un chef de file en matière de politiques.

Les membres apprécient la Conférence comme tribune pour tenir des discussions approfondies sur les questions relatives à la protection des données et de la vie privée ainsi que sur ses buts consistant à promouvoir les normes internationales ainsi qu'à adopter et à mettre en œuvre des résolutions communes. Or, selon les résultats du sondage, ces buts n'ont pas été pleinement réalisés. Certains membres aimeraient que la Conférence joue un rôle plus actif dans les discussions internationales sur les politiques et qu'elle exerce une influence à ce chapitre. Il n'existe actuellement aucun lien formel entre les discussions approfondies de la Conférence et ses résolutions.

Comment pouvons-nous faire en sorte que la conférence serve de tribune pour des discussions dirigées sujettes à controverse, mais qu'elle puisse aussi aboutir à des prises de position consensuelles? Comment pouvons-nous nous assurer que les messages clés, les recommandations et les résolutions de la Conférence sont communiqués aux décideurs et qu'ils influencent les discussions sur les politiques au niveau international?

Suggestion 1. Renforcer le lien entre les sujets de discussion approfondie, les résolutions issues des conférences et la mise en œuvre pratique.

- Les sujets choisis pour les discussions approfondies bénéficient des présentations d'experts de calibre mondial et des discussions de suivi entre les participants. Toutefois, les connaissances acquises et mises à commun n'amènent pas nécessairement la Conférence à prendre d'autres mesures concrètes.
- Les sujets pourraient être choisis en fonction de leur pertinence en vue des travaux concrets au cours de la séance à huis clos de la Conférence.
- Il faudrait créer des groupes de travail sur des sujets clés d'intérêt commun et les charger d'élaborer une feuille de route qui serait validée au cours de la séance à huis clos. Un groupe de travail devrait se pencher sur le sujet choisi pour cette séance (par exemple l'échange d'information avec les gouvernements) afin d'assurer un certain suivi et une mise en œuvre pratique après la conférence.
- À l'issue d'une ou de plusieurs discussions approfondies, la Conférence pourrait aussi désigner un groupe de travail chargé de poursuivre les recherches et de mener des consultations sur le sujet. Dans la mesure du possible, une résolution pourrait être élaborée aux fins de discussion et d'adoption au cours d'une conférence ultérieure.
- Le groupe de travail continuerait de servir de ressource aux membres, qui pourraient le consulter au moment de la mise en œuvre de ces résolutions au niveau national et de tout autre suivi connexe par la Conférence.

Suggestion 2. Tenir d'abord la séance ouverte, puis celle à huis clos.

- Les discussions approfondies bénéficient d'une participation aussi large que possible pour susciter, enrichir et approfondir la discussion. En tenant d'abord la séance ouverte, on pourrait

discuter par la suite à huis clos des questions pertinentes en découlant et tirer alors parti des enseignements tirés des discussions antérieures.

Suggestion 3. Promouvoir l'élaboration d'outils pratiques.

- Les outils communs peuvent être de deux types, soit des outils de procédure, par exemple le [Guide sur la coopération dans l'application des lois](#), ou de fond, par exemple les résolutions ou les cadres comme le [Référentiel de formation des élèves à la protection des données personnelles](#).
- Plusieurs membres ont manifesté leur intérêt pour des outils pratiques. Qu'ont-ils en tête?

Suggestion 4. Influencer l'élaboration de normes mondiales en matière de protection des données et de la vie privée.

- Les membres accordent une grande importance au but de la Conférence consistant à promouvoir l'élaboration de normes internationales, mais ils ont attribué une note faible à sa réalisation.
- Les membres souhaitent-ils que la Conférence adopte des normes techniques ou stratégiques? Ces normes devraient-elles porter sur des sujets précis ou être plus globales, comme la déclaration générale dont il est question ci-après au cinquième point? Devraient-elles prendre la forme de résolutions ou d'autres formules souhaitables?
- On pourrait accroître la participation de la Conférence à son réseau établi de représentants au niveau international en assurant la contribution de spécialistes indépendants aux débats actuels et à l'évolution des politiques.
- On pourrait aussi s'en remettre aux canaux de représentation existants auprès des organisations internationales (par exemple les organisations où la Conférence est un observateur, par exemple l'OCDE et le Conseil de l'Europe) et à l'obtention d'un statut de représentant supplémentaire au niveau international (par exemple auprès du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée et de l'Organisation internationale de normalisation [ISO]).
- La Conférence pourrait aussi s'efforcer d'élaborer une norme internationale sur la protection des données, sous la forme d'une déclaration générale résumant les grands principes essentiels dans le domaine. Cette déclaration n'aurait aucune valeur contraignante ni aucun effet juridique direct (par exemple concernant le caractère adéquat ou la libre circulation), mais elle serait considérée comme une déclaration générale des éléments essentiels communs au sein du milieu ou de l'organisation. Elle pourrait être utilisée, par exemple, pour formuler par la suite une recommandation en particulier.
- La Conférence devrait-elle envisager de renforcer ses liens directs avec les organismes internationaux d'élaboration de normes, comme l'ISO, en vue de promouvoir les normes régissant la protection de la vie privée et d'influencer leur élaboration?

Suggestion 5. Accroître la visibilité et la reconnaissance de la Conférence au niveau international grâce à un renouvellement de son image de marque.

- La reconnaissance et la visibilité sont des éléments importants pour jouer un rôle plus actif dans les discussions internationales sur les politiques et exercer une influence à ce chapitre.

- À cet égard, un changement du nom de la Conférence pourrait aider à rendre son rôle plus explicite pour les publics externes et les organisations du milieu des politiques tout en renforçant sa réputation mondiale (par exemple « Organisation internationale des commissaires à la protection de la vie privée » – OICPVP).
- Le changement de nom pourrait également s'accompagner d'un renouvellement de l'identité visuelle de l'organisation, du logo et d'autres outils de communication.

Objective B. Faire en sorte que la Conférence soit plus représentative.

Les membres souhaitent que la Conférence soit plus représentative. Comment peut-elle promouvoir la diversité?

Suggestion 1. Accroître le nombre de membres du Comité exécutif pour assurer une plus vaste représentation régionale.

- Prévoir explicitement la représentation de chaque continent ou région au sein du Comité exécutif (par exemple cinq régions – Europe; Asie centrale et du Sud; Asie de l'Est et Pacifique; Moyen-Orient et Afrique; et Amériques). Le Comité exécutif compterait donc sept membres, soit les cinq représentants régionaux, l'hôte sortant et le futur hôte.

Suggestion 2. Varier les lieux où se réunit la Conférence.

- Veiller à ce que chaque région accueille la conférence au moins une fois, mais au plus trois fois, sur une période de dix ans. On part de l'hypothèse que cette rotation des lieux de réunion donnerait à la Conférence une plus grande visibilité dans chaque région et renforcerait son attrait sur la scène mondiale.

Suggestion 3. Obliger les groupes de travail à compter des représentants des régions.

- Les groupes de travail devraient s'efforcer de compter des représentants d'au moins trois régions pour s'assurer que leurs travaux et leurs résultats prennent en compte des points de vue multiples. Cette mesure pourrait aussi favoriser la mobilisation d'un plus grand nombre de membres et accroître l'« appropriation » des résultats des travaux des groupes de travail.

Objective C. Accroître les moyens de coopérer et d'échanger de l'information.

D'après les résultats du sondage, la Conférence a réalisé son but consistant à servir de lieu de rencontre entre les membres et les organisations internationales qui ont des objectifs communs, mais il y a matière à amélioration pour ce qui est d'offrir une tribune représentative qui encourage le dialogue, la coopération et l'échange d'information. Comment pouvons-nous obtenir ce type de résultats pratiques?

Suggestion 1. Offrir davantage de moyens d'interaction entre les conférences.

- Les outils d'interaction actuels – le site Web de la Conférence, son bulletin trimestriel et ses comptes de médias sociaux (Twitter et YouTube) – ne permettent pas les communications bilatérales. La Conférence devrait-elle explorer des moyens de s'assurer que les membres peuvent continuer à interagir en dehors de la conférence annuelle?
- Les membres pourraient permettre au Secrétariat de communiquer leurs coordonnées aux autres membres afin de faciliter l'échange direct d'information avec d'autres autorités ou la transmission de documents d'intérêt à ces dernières.

- Les membres pourraient échanger des documents de recherche ou des sujets d'intérêt avec l'ensemble des membres en utilisant la liste de diffusion électronique du Secrétariat. Signalons que cette mesure pourrait exercer une pression supplémentaire sur le Secrétariat, dont la charge de travail déjà lourde est assumée par l'autorité que représente le président. La Conférence ne finance pas cette contribution.

Suggestion 2. Créer un lieu virtuel sécurisé pour l'interaction des membres.

- La création d'un espace de connexion privé sur le site Web de la Conférence pour permettre aux membres d'interagir faciliterait l'échange d'information ou d'éléments d'intérêt commun à l'échelle du milieu. Elle donnerait peut-être aux autorités l'occasion de tirer parti des travaux des autres membres et d'éviter les doubles emplois.
- Mais cette solution nous assurerait-elle le succès et renforcerait-elle les interactions ou ne ferait-elle qu'augmenter légèrement le dialogue entre les membres?

Objectif D. Apporter des changements.

D'après le sondage, les membres veulent une conférence plus représentative et l'augmentation du nombre de membres ne les préoccupe guère. Ils souhaiteraient néanmoins que l'adhésion continue de reposer sur un processus sélectif. En outre, la présence de représentants des gouvernements ou d'organismes gouvernementaux en tant qu'observateurs à la séance à huis clos de la Conférence suscite un malaise. Pour tenir compte des préférences des membres en ce qui concerne l'adhésion et le statut d'observateur, il pourrait être nécessaire de modifier (ou du moins de peaufiner) les règles.

Suggestion 1. Réviser les règles régissant l'adhésion à la Conférence.

- Pour parvenir à une Conférence plus représentative, il faudra peut-être modifier ses règles, car elles peuvent exclure les autorités des pays sous-représentés qui souhaitent par ailleurs se joindre aux autres autorités de protection des données et de la vie privée.
- Les résultats du sondage concernant les organismes de réglementation sectoriels ne sont pas concluants et nécessiteraient des discussions approfondies, au sein du Comité exécutif et au cours de la séance à huis clos, afin de convenir d'autres critères d'adhésion.
- D'après le sondage, les membres apprécient l'autonomie et l'indépendance appropriées comme critères d'adhésion.
- Les autres critères d'adhésion (non reflétés dans les énoncés du sondage) sont les suivants : être une entité publique créée en vertu d'un instrument juridique; avoir comme un de ses principaux mandats réglementaires l'exercice d'une surveillance sur la protection des données à caractère personnel ou de la vie privée; avoir une législation compatible avec les principaux instruments internationaux de protection des données ou de la vie privée; posséder un éventail approprié de pouvoirs prévus par la loi; et avoir l'autonomie et l'indépendance voulues (c'est nous soulignons). Devrions-nous renforcer la certitude dans les critères d'adhésion et dans leur interprétation?
- Comment pouvons-nous adapter les règles pour améliorer la représentation au sein de la Conférence?

- Comment les règles régissant l'adhésion et la composition correspondante influent-elles sur la capacité de la Conférence à atteindre le but clé consistant à être un chef de file mondial en matière de politiques?

Suggestion 2. Réviser les règles de la Conférence concernant les observateurs.

- Les membres s'opposent à ce que les autorités ne satisfaisant pas aux critères d'adhésion soient admis en tant qu'observateurs. Ils sont aussi en désaccord avec la présence des représentants des gouvernements à la séance à huis clos.
- Les règles actuelles permettent d'accorder le statut d'observateur aux entités publiques qui ne satisfont pas aux critères d'adhésion mais qui participent à la protection des données personnelles ou de la vie privée.
- Il n'y a aucune distinction en ce qui concerne les autorités gouvernementales ni aucune prise en compte des conflits d'intérêts potentiels entre les membres et les observateurs (par exemple lorsqu'un membre a des responsabilités de surveillance à l'égard d'un observateur).
- D'après les résultats du sondage, devrions-nous modifier les règles afin d'exclure de la séance à huis clos les représentants des gouvernements?
- Les membres ont accepté que les organisations internationales participent en tant qu'observateurs. Ils ont également accepté d'inviter à la séance à huis clos un nombre restreint d'observateurs et uniquement pour des points à l'ordre du jour en particulier.
- Devrions-nous réserver le statut d'observateur aux organisations internationales et aux autorités sur invitation (par exemple pour une discussion ou un point à l'ordre du jour en particulier)?
- Cette mesure pourrait encourager les autorités ayant un mandat en matière de protection des données et de la vie privée à devenir membres de la Conférence (et à être admises à ce titre à la séance à huis clos) et, si elles ne satisfont pas aux critères d'adhésion, à rechercher des solutions nationales pour y satisfaire.

Suggestion 3. Adapter le statut juridique de la Conférence afin de pouvoir apporter les changements.

- Pour apporter des changements et réaliser pleinement ses buts, la Conférence devra peut-être modifier son statut juridique de manière à disposer des outils nécessaires, tant du point de vue pratique que juridique.
- La Conférence pourrait envisager d'acquérir le statut d'une organisation privée à but non lucratif (par exemple une association créée sous le régime de la législation nationale d'un de ses membres). Elle pourrait ainsi mettre en place son propre secrétariat permanent (une ou deux personnes au maximum) et mobiliser ses propres ressources à même les cotisations des membres.
- Il serait possible d'adapter les règles actuelles de la Conférence pour en faire des règlements administratifs définissant les nouvelles règles internes et la nouvelle gouvernance de l'organisation.